



Assemblée générale

SEP 28 1992

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

A/47/425

15 septembre 1992

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session
Point 92 de l'ordre du jour provisoire*

ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION RACIALE

Etat de la Convention internationale sur l'élimination de
toutes les formes de discrimination raciale

Rapport du Secrétaire général

1. L'Assemblée générale, par sa résolution 2106 (XX) du 21 décembre 1965, a adopté et ouvert à la signature et à la ratification la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et elle a invité les Etats visés à l'article 17 de la Convention à signer et ratifier cet instrument sans retard. Dans la même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter au sujet de l'état des ratifications de la Convention des rapports qu'elle examinerait à ses sessions ultérieures. En réponse à cette demande, des rapports sur l'état de la Convention ont été présentés à l'Assemblée tous les ans depuis sa vingt et unième session, tenue en 1966.

2. L'Assemblée générale, dans sa résolution 45/89 du 14 décembre 1990, a pris acte du rapport du Secrétaire général concernant l'état de la Convention (A/45/402); réaffirmé une fois de plus sa conviction que la ratification de la Convention ou l'adhésion à cet instrument sur une base universelle, ainsi que l'application de ses dispositions, étaient nécessaires pour réaliser les objectifs de la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale; demandé à tous les Etats parties d'envisager la possibilité de faire la déclaration prévue à l'article 14 de la Convention; et prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée, à sa quarante-septième session, un rapport sur l'état de la Convention, conformément à sa résolution 2106 A (XX).

* A/47/150.

3. La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale a été ouverte à la signature le 7 mars 1966 à New York. Elle est entrée en vigueur le 4 janvier 1969, soit le trentième jour suivant la date du dépôt auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies du vingt-septième instrument de ratification, conformément à l'article 19 de la Convention.

4. Au 14 août 1992, 132 Etats parties avaient ratifié la Convention ou y avaient adhéré et quatre autres l'avaient signée mais ne l'avaient pas encore ratifiée. On trouvera en annexe au présent rapport la liste des Etats qui ont signé ou ratifié la Convention ou qui y ont adhéré ou succédé, ainsi que les dates de ces actes.

5. A la même date, 16 des Etats parties à la Convention, à savoir l'Algérie, le Costa Rica, le Danemark, l'Equateur, la Fédération de Russie, la France, la Hongrie, l'Islande, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Pérou, le Sénégal, la Suède, l'Ukraine et l'Uruguay avaient fait conformément à l'article 14 de la Convention une déclaration par laquelle ils reconnaissaient la compétence du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale pour recevoir et examiner des communications émanant de personnes ou de groupes de personnes relevant de leur juridiction et qui se plaindraient d'être victimes d'une violation, par lesdits Etats parties, de l'un quelconque des droits énoncés dans la Convention. Les dispositions de cet article sont entrées en vigueur le 3 décembre 1982, conformément au paragraphe 9 de l'article 14.

6. Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale tient normalement chaque année deux sessions ordinaires de trois semaines chacune. Compte tenu de la situation financière critique due au fait qu'un certain nombre d'Etats parties ne se sont pas acquittés de leurs obligations financières en vertu de l'article 8 de la Convention, la session d'été du Comité a été réduite à deux semaines. La session de printemps, qui devait se tenir à Genève du 2 au 20 mars, a été annulée pour la même raison.

7. A sa quarante-huitième session, la Commission des droits de l'homme a, dans sa résolution 1992/15 du 21 février 1992, invité les Etats parties à tenir des réunions pour étudier les moyens de renforcer les méthodes de recouvrement des contributions et de les rendre plus efficaces et, si c'est nécessaire, reconsidérer la position des Etats parties qui sont gravement en retard dans le paiement de leurs contributions mises en recouvrement.

8. L'Assemblée générale, dans sa décision 46/429 du 17 décembre 1991, a prié les Etats parties à la Convention d'examiner, à leur prochaine réunion en janvier 1992, la révision proposée par le Gouvernement australien portant sur le paragraphe 6 de l'article 8 de la Convention; invité également la réunion des Etats parties à limiter la portée de toute révision de la Convention à la question des dispositions relatives au financement des dépenses des membres du Comité pour la période où ceux-ci s'acquittent de leurs fonctions au Comité, comme prévu au paragraphe 6 de l'article 8 de la Convention.

9. A la quatorzième session, les Etats parties ont approuvé l'amendement proposé au paragraphe 6 de l'article 8 de la Convention, et décidé d'ajouter à l'article 8 un nouveau paragraphe 7 libellé comme suit : "Les membres du Comité créé au titre de la présente Convention reçoivent, avec l'approbation de l'Assemblée générale, des émoluments prélevés sur les ressources de l'Organisation des Nations Unies, dans les conditions fixées par l'Assemblée générale". De plus, les Etats parties ont recommandé à l'Assemblée générale d'approuver ces modifications à sa quarante-septième session et ont décidé que cette révision prendrait effet lorsqu'elle aurait été approuvée par l'Assemblée générale et acceptée à une majorité des deux tiers par les Etats parties qui auraient adressé une notification à cet effet au Secrétaire général en sa qualité de dépositaire.

10. Aux termes du paragraphe 2 de l'article 9 de la Convention, le Comité soumet chaque année un rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Secrétaire général. Le rapport pour 1992, qui sera présenté à l'Assemblée à sa quarante-septième session, portera sur les activités du Comité lors de sa quarante et unième session.

ANNEXE

Liste des Etats parties à la Convention internationale
sur l'élimination de toutes les formes de discrimination
raciale

<u>Etats</u>	<u>Date de réception de l'instrument de rati- fication ou d'adhésion</u>	<u>Date d'entrée en vigueur</u>
Afghanistan	6 juillet 1983 a/	5 août 1983
Algérie	14 février 1972	15 mars 1972
Antigua-et-Barbuda	25 octobre 1988 b/	25 octobre 1988 b/
Allemagne	16 mai 1969	15 juin 1969
Argentine	2 octobre 1968	4 janvier 1969
Australie	30 septembre 1975	30 octobre 1975
Autriche	9 mai 1972	8 juin 1972
Bahamas	5 août 1975 b/	5 août 1975 b/
Bahreïn	27 mars 1990 a/	26 avril 1990
Bangladesh	11 juin 1979 a/	11 juillet 1979
Barbade	8 novembre 1972 a/	8 décembre 1972
Bélarus	8 avril 1969	8 mai 1969
Belgique	7 août 1975	6 septembre 1975
Bolivie	22 septembre 1970	22 octobre 1970
Botswana	20 février 1974 a/	22 mars 1974
Brésil	27 mars 1968	4 janvier 1969
Bulgarie	8 août 1966	4 janvier 1969
Burkina Faso	18 juillet 1974 a/	17 août 1974
Burundi	27 octobre 1977	26 novembre 1977
Cambodge	28 novembre 1983	28 décembre 1983
Cameroun	24 juin 1971	24 juillet 1971
Canada	14 octobre 1970	15 novembre 1970
Cap-Vert	3 octobre 1979 a/	2 novembre 1979
Chili	20 octobre 1971	19 novembre 1971
Chine	29 décembre 1981 a/	28 janvier 1982
Chypre	21 avril 1967	4 janvier 1969
Colombie	2 septembre 1981	2 octobre 1981
Congo	11 juillet 1988 a/	10 août 1988
Costa Rica	16 janvier 1967	4 janvier 1969
Côte d'Ivoire	4 janvier 1973 a/	3 février 1973
Cuba	15 février 1972	16 mars 1972
Danemark	9 décembre 1971	8 janvier 1972
Egypte	1er mai 1967	4 janvier 1969
El Salvador	30 novembre 1979 a/	30 décembre 1979
Emirats arabes unis	20 juin 1974 a/	20 juillet 1974

/...

<u>Etats</u>	<u>Date de réception de l'instrument de rati- fication ou d'adhésion</u>	<u>Date d'entrée en vigueur</u>
Equateur	22 septembre 1966 <u>a/</u>	4 janvier 1969
Espagne	13 septembre 1968 <u>a/</u>	4 janvier 1969
Estonie	21 octobre 1991 <u>a/</u>	20 novembre 1991
Ethiopie	23 juin 1976 <u>a/</u>	23 juillet 1976
Fédération de Russie	4 février 1969	6 mars 1969
Fidji	11 janvier 1973 <u>b/</u>	11 janvier 1973 <u>b/</u>
Finlande	14 juillet 1970	13 août 1970
France	28 juillet 1971 <u>a/</u>	27 août 1971
Gabon	29 février 1980	30 mars 1980
Gambie	29 décembre 1978 <u>a/</u>	28 janvier 1979
Ghana	8 septembre 1966	4 janvier 1969
Grèce	18 juin 1970	18 juillet 1970
Guatemala	18 janvier 1983	17 février 1983
Guinée	14 mars 1977	13 avril 1977
Guyana	15 février 1977	17 mars 1977
Haïti	19 décembre 1972	18 janvier 1973
Hongrie	1er mai 1967	4 janvier 1969
Iles Salomon	17 mars 1982 <u>b/</u>	17 mars 1982 <u>b/</u>
Inde	3 décembre 1968	4 janvier 1969
Iran (République islamique d')	29 août 1968	4 janvier 1969
Iraq	14 janvier 1970	13 février 1970
Islande	13 mars 1967	4 janvier 1969
Israël	3 janvier 1979	2 février 1979
Italie	5 janvier 1976	4 février 1976
Jamahiriya arabe libyenne	3 juillet 1968 <u>a/</u>	4 janvier 1969
Jamaïque	4 juin 1971	4 juillet 1971
Jordanie	30 mai 1974 <u>a/</u>	29 juin 1974
Koweït	15 octobre 1968 <u>a/</u>	4 janvier 1969
Lesotho	4 novembre 1971 <u>a/</u>	4 décembre 1971
Lettonie	14 avril 1992 <u>a/</u>	14 mai 1992
Liban	12 novembre 1971 <u>a/</u>	12 décembre 1971
Libéria	5 novembre 1976 <u>a/</u>	5 décembre 1976
Luxembourg	1er mai 1978	31 mai 1978
Madagascar	7 février 1969	9 mars 1969
Maldives	24 avril 1984 <u>a/</u>	24 mai 1984
Mali	16 juillet 1974 <u>a/</u>	15 août 1974
Malte	27 mai 1971	26 juin 1971
Maroc	18 décembre 1970	17 janvier 1971
Maurice	30 mai 1972 <u>a/</u>	29 juin 1972
Mauritanie	13 décembre 1988	12 janvier 1989

. /...

<u>Etats</u>	<u>Date de réception de l'instrument de rati- fication ou d'adhésion</u>	<u>Date d'entrée en vigueur</u>
Mexique	20 février 1975	22 mars 1975
Mongolie	6 août 1969	5 septembre 1969
Mozambique	18 avril 1983 a/	18 mai 1983
Namibie	11 novembre 1982 a/	11 décembre 1982
Népal	30 janvier 1971 a/	1er mars 1971
Nicaragua	15 février 1978 a/	17 mars 1978
Niger	27 avril 1967	4 janvier 1969
Nigéria	16 octobre 1967 a/	4 janvier 1969
Norvège	6 août 1970	5 septembre 1970
Nouvelle-Zélande	22 novembre 1972	22 décembre 1972
Ouganda	21 novembre 1980 a/	21 décembre 1980
Pakistan	21 septembre 1966	4 janvier 1969
Panama	16 août 1967	4 janvier 1969
Papouasie-Nouvelle-Guinée	27 janvier 1982 a/	26 février 1982
Pays-Bas	10 décembre 1971	9 janvier 1972
Pérou	29 septembre 1971	29 octobre 1971
Philippines	15 septembre 1967	4 janvier 1969
Pologne	5 décembre 1968	4 janvier 1969
Portugal	24 août 1982 a/	23 septembre 1982
Qatar	22 juillet 1976 a/	21 août 1976
République arabe syrienne	21 avril 1969 a/	21 mai 1969
République centrafricaine	16 mars 1971	15 avril 1971
République de Corée	5 décembre 1978	4 janvier 1979
République démocratique populaire lao	22 février 1974 a/	24 mars 1974
République dominicaine	25 mai 1983 a/	24 juin 1983
République fédérale tchèque et slovaque	29 décembre 1966	4 janvier 1969
République-Unie de Tanzanie	27 octobre 1972 a/	26 novembre 1972
Roumanie	15 septembre 1970 a/	15 octobre 1970
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	7 mars 1969	6 avril 1969
Rwanda	16 avril 1975 a/	16 mai 1975
Sainte-Lucie	14 février 1990 b/	14 février 1990 b/
Saint-Siège	1er mai 1969	31 mai 1969
Saint-Vincent-et-les Grenadines	9 novembre 1981 a/	9 décembre 1981
Sénégal	19 avril 1972	19 mai 1972
Seychelles	7 mars 1978 a/	6 avril 1978

/...

<u>Etats</u>	<u>Date de réception de l'instrument de ratification ou d'adhésion</u>	<u>Date d'entrée en vigueur</u>
Sierra Leone	2 août 1967	4 janvier 1969
Slovénie	6 juillet 1992 <u>b/</u>	6 juillet 1992
Somalie	26 août 1975	25 septembre 1975
Soudan	21 mars 1977 <u>a/</u>	20 avril 1977
Sri Lanka	18 février 1982 <u>a/</u>	20 mars 1982
Suède	6 décembre 1971	5 janvier 1972
Suriname	15 mars 1984 <u>b/</u>	15 mars 1984 <u>b/</u>
Swaziland	7 avril 1969 <u>a/</u>	7 mai 1969
Tchad	17 août 1977 <u>a/</u>	16 septembre 1977
Togo	1er septembre 1972 <u>a/</u>	1er octobre 1972
Tonga	16 février 1972 <u>a/</u>	17 mars 1972
Trinité-et-Tobago	4 octobre 1973	3 novembre 1973
Tunisie	13 janvier 1967	4 janvier 1969
Ukraine	7 mars 1969	6 avril 1969
Uruguay	30 août 1968	4 janvier 1969
Venezuela	10 octobre 1967	4 janvier 1969
Viet Nam	9 juin 1982 <u>a/</u>	9 juillet 1982
Yémen	18 octobre 1972 <u>a/</u>	17 novembre 1972
Yougoslavie	2 octobre 1967	4 janvier 1969
Zaire	21 avril 1976 <u>a/</u>	21 mai 1976
Zambie	4 février 1972	5 mars 1972
Zimbabwe	13 mai 1991 <u>a/</u>	12 juin 1991

B. Etats parties ayant fait la déclaration prévue au paragraphe 1 de l'article 14 de la Convention

<u>Etats</u>	<u>Date de dépôt de la déclaration</u>	<u>Date d'entrée en vigueur</u>
Algérie	12 septembre 1989	12 septembre 1989
Costa Rica	8 janvier 1974	8 janvier 1974
Danemark	11 octobre 1985	11 octobre 1985
Equateur	18 mars 1977	18 mars 1977
Fédération de Russie	1er octobre 1991	1er octobre 1991
France	16 août 1982	16 août 1982
Hongrie	13 septembre 1990	13 septembre 1990
Islande	10 août 1981	10 août 1981
Italie	5 mai 1978	5 mai 1978
Norvège	23 janvier 1976	23 janvier 1976
Pays-Bas	10 décembre 1971	9 janvier 1972
Pérou	27 novembre 1984	27 novembre 1984

/...

<u>Etats</u>	<u>Date de dépôt de la déclaration</u>	<u>Date d'entrée en vigueur</u>
Sénégal	3 décembre 1982	3 décembre 1982
Suède	6 décembre 1971	5 janvier 1972
Ukraine	28 juillet 1992	28 juillet 1992
Uruguay	11 septembre 1972	11 septembre 1972

Notes

a/ Adhésion.

b/ Date de réception de la notification de succession.
